RENAULT vs NISSAN: UN ACCORD DÉSTABILISANT DES CONVENTIONS INAPPROPRIÉES

DITES NOUS MONSIEUR MACRON

Avril 2015 l'État français premier actionnaire de Renault soumet à l'assemblée générale des actionnaires du groupe français une résolution préconisant l'application de la loi Florange. Cette disposition- vote double pour les actions détenues depuis plus de deux années — rencontre l'hostilité ouverte du PDG de Renault qui y voit une mainmise de son autorité de tutelle sur le groupe qu'il dirige

D'avril 2015 à décembre de la même année, Carlos Ghosn le PDG de Renault et Emmanuel Macron son ministre s'affrontent par médias interposés. Au bout de ces huit mois le service de communication du constructeur automobile Renault annonce : « les discussions entre les deux actionnaires de long terme, l'État actionnaire et Nissan, ont permis d'aboutir à un accord solide qui pérennise l'Alliance et favorise son développement » Dans ce sens le 11 décembre 2015 le conseil d'administration de Renault avalise un accord de stabilisation qui sous la forme de deux résolutions sera voté par l'assemblée d'actionnaires d'avril 2016

En résumé cet accord de stabilisation interdit à l'État français d'interférer dans la gestion de Nissan et deuxièmement restreint l'usage du vote double dans les affaires courantes de Renault. Il est expressément stipulé que « « votre société (Renault ndlr) votera conformément aux recommandations du conseil d'administration de Nissan, à défaut Nissan aurait la faculté d'acquérir des actions Renault »

Nous n'avons aucune information sur les conditions de mise en œuvre de ce pacte de stabilisation ! Mais nous en connaissons les conséquences. Gentiment il est demandé à Renault de laisser Nissan s'autogérer indépendamment des intérêts de Renault ! A la moindre incartade, au moindre désaccord, le japonais aurait la faculté d'acquérir « des actions de Renault sans accord préalable » ; combien d'actions, à quel prix, dans quelles limites ? Jusqu'au contrôle de Renault ?

Pour quelles raisons alors même que Renault est l'actionnaire principal de Nissan, cette filiale pourrait-elle prendre le contrôle de sa société-mère ? Cosignataire de l'accord de stabilisation Monsieur Macron pourrait nous éclairer sur le sujet.

L'épilogue du différend évoqué plus haut n'augure rien de bon sur la capacité de l'ancien ministre de Hollande à manager des situations délicates, voire à se faire respecter. Prétendant à la magistrature suprême, le candidat MACRON est fort en verbe. La gestion du conflit qui l'a opposé au PDG de Renault laisse craindre qu'il ne s'agisse que de gesticulation. C'est du reste le qualificatif qui s'applique à la pantalonnade relative à la rémunération de Monsieur Ghosn. Les menaces de « légiférer » prodiguées pour la circonstance par le Ministre n'ont pas eu beaucoup d'effet.

Claude PATFOORT le 18 janvier 2017 contact@renew-srta.fr

À lire sur le site RENEW SRTA